



AVIS PUBLIC

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE :

Que, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté, lors de sa séance ordinaire du 1^{er} février 2023, la résolution numéro 037/01-02-2023, par laquelle la liste officielle des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement des taxes foncières a été approuvée.

Ainsi, la vente des immeubles désignés ci-dessous seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, à la salle des Préfets des bureaux de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, édifice Émile-Lauzon, situés au 405, rue du Pont à Mont-Laurier, **le 11 mai 2023, à 10 h**, pour satisfaire aux taxes foncières impayées, avec intérêts, pénalités et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement) :

Liste des immeubles assujettis à la vente :

Cadastre	lot 5 809 676 du cadastre du Québec circonscription foncière de Labelle	Cadastre	lot 6 139 739 du cadastre du Québec circonscription foncière de Labelle
Matricule	1753-40-6172	Matricule	3042-08-2706
Emplacement	1075, chemin du 5 ^e -Rang Nord Rivière-Rouge	Emplacement	461-477, rue L'Annonciation Nord Rivière-Rouge
Propriétaire(s)	Fex, Francis	Propriétaire(s)	9099-1175 Québec inc.
Taxes	7 834,83 \$	Taxes	21 590,23 \$

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 9^e JOUR DE FÉVRIER 2023

La greffière

Catherine Denis-Sarrazin